

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Convention avec le Conseil départemental de l'Oise dans le cadre du Pass Etudes Citoyen : émet, à **l'unanimité**, un avis favorable à la participation de la commune au dispositif du « Pass études citoyen ».

Contrat prévoyance labellisé : autorise le Maire, à **l'unanimité**, à souscrire un contrat de prévoyance labellisé.

Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage : accorde, à **l'unanimité**, une subvention exceptionnelle de 10 000€ (8 000€ + 2 000€) au Comité de Jumelage.

Autorisation de paiement par chèque vacances pour l'accueil de loisirs sans hébergement : autorise, à **l'unanimité**, le paiement des prestations de l'accueil de loisirs sans hébergement, par chèque vacances.

DETR 2020 : décide, à **l'unanimité**, de retenir les travaux ci-dessous dans le cadre des projets 2020 :

Réfection de la toiture de l'Espace Parisis Fontaine pour un montant de 87 354.98€ H.T. ;

Réseau eau potable rue de Boncourt pour un montant de 171 035.00€ H.T. ;

Réseau eaux pluviales rue de Boncourt pour un montant de 79 100.00€ H.T. ;

Parcours santé dans le bois du Larris pour un montant de 17 224.70€ H.T. ;

Habillage des murs au cimetière pour un montant de 12 968.20€ H.T.

Demande d'aide financière au Conseil départemental pour la vidéoprotection des bâtiments communaux : décide, à **l'unanimité**, de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise et des autres partenaires institutionnels les aides financières au taux le plus élevé possible, pour le projet de vidéoprotection des bâtiments communaux pour un montant de 11 918.02€ HT.

Convention avec la SAO pour l'aménagement du centre-bourg : décide, à **l'unanimité**, de valider la faisabilité de l'opération à ce stade de définition, et d'approfondir le projet et le programme d'aménagement, et ses conditions opérationnelles et financières.

Choix du prestataire pour la vidéoprotection : approuve, à **l'unanimité**, la décision de la commission d'appel d'offres du 23 décembre 2019, de retenir l'Entreprise DACHÉ pour l'installation de la vidéoprotection dans la commune, pour un montant de travaux de 84 902.48€ H.T.

Choix du prestataire pour la rue de Boncourt : approuve, à **l'unanimité**, la décision de la commission d'appel d'offres du 11 février 2019, de retenir l'Entreprise MEDINGER pour le lot 1 « voirie et pluviales » des travaux rue de Boncourt, pour un montant de travaux de 439 499.80€ H.T.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020 : autorise, à **l'unanimité**, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement indiquées ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2020 du budget principal.

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation	Rappel Budget 2019	Montant autorisé
Principal	20	Immobilisations incorporelles (logiciels, études)	29 728,00	7 432,00
	204	Subventions d'équipement versées	38 050,00	9 512,00
	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage, voirie)	377 387,65	50 000,00

Désignation d'un élu pour statuer sur la demande de permis de construire du Maire : désigne, à **l'unanimité**, M. Alain DEVOOGHT, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par M. le Maire le 13 janvier 2020.